

Date de l'arrêté : 07/05/2026	République Française Département : AUDE Arrondissement : Carcassonne LAURAC - COMMUNE
Objet : ARRETE DE CIRCULATION DEMENAGEMENT	

ARRÊTÉ
N° AR_006_2026

portant ARRETE DE CIRCULATION DEMENAGEMENT

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de Madame Sandrine FOURESTIER Sandrine 22 rue de l'hôpital 11270 Laurac qui souhaite organiser un déménagement le week-end du 30 et 31 mai 2026 en journée.

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules le 30 et 31 mai 2026 afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARRETE

du 30 mai 2026 au 31 mai 2026 de 8h00 à 19h00 _

Article 1 : La circulation rue de l'hôpital sera interdite le 30 et 31 mai 2026, en dehors des véhicules affectés au déménagement.

Article 2 : Madame FOURESTIER est autorisée à faire stationner son véhicule de déménagement au 22 rue de l'hôpital au droit de la parcelle A-117

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bram, Monsieur le Maire, chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans la limite de deux mois francs suivant sa notification.

R. de Laurac



AR_006_2026